

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 26 février 2019 à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Denis Ethier, Éleine Brière, Isabelle Nadon, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Isabelle Nadon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

19-02-133

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

19-02-134

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Éleine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

19-02-135

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 330 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX À LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 330, intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 4 375 000 \$ pour l'exécution de travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine municipale*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le règlement numéro 330, lequel entrera en vigueur lors de sa publication, suite à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

19-02-136

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Isabelle Nadon, mairesse suppléante

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon ,maire